



**États financiers
relatifs aux comptes
de l'exercice 2024**

États financiers

Bilan après répartition du résultat au 31 décembre 2024

	Notes	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2023 CHF
ACTIFS				
Actifs circulants				
Liquidités	1	41 431 574	66 470 852	-25 039 277
Débiteurs - Patients et assurances	2	162 357 946	173 322 279	-10 964 334
Autres débiteurs	3	23 281 986	29 879 018	-6 597 031
Stocks et travaux en cours	4	257 618 047	221 895 486	35 722 561
<i>Stocks</i>		28 114 574	23 286 082	4 828 492
<i>En cours de facturation</i>		229 503 473	198 609 404	30 894 069
Comptes de régularisation	5	9 940 507	12 034 653	-2 094 147
Total des actifs circulants		<u>494 630 060</u>	<u>503 602 288</u>	<u>-8 972 228</u>
Actifs immobilisés				
Immobilisations corporelles	6	842 789 235	802 255 100	40 534 135
<i>Terrains d'exploitation</i>		148 511 862	148 511 862	0
<i>Immeubles et installations fixes</i>		495 514 117	491 713 124	3 800 993
<i>Equipements et installations</i>		151 328 691	133 840 744	17 487 947
<i>Immobilisations en cours</i>		47 434 565	28 189 370	19 245 195
Immobilisations financières affectées	7	175 547 819	154 936 914	20 610 905
Immeubles de placement affectés	8	254 412 324	230 146 349	24 265 975
Total des actifs immobilisés		<u>1 272 749 378</u>	<u>1 187 338 364</u>	<u>85 411 014</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>1 767 379 438</u>	<u>1 690 940 652</u>	<u>76 438 786</u>
PASSIFS				
Capitaux étrangers				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes pour achat de biens et services		132 987 750	129 710 155	3 277 595
Autres créanciers	9	278 256 757	312 806 209	-34 549 452
Dettes portant intérêts	10	8 139 155	11 701 034	-3 561 879
Comptes de régularisation	11	13 721 748	14 807 000	-1 085 252
Provisions	12	2 331 187	9 196 166	-6 864 979
Total des capitaux étrangers à court terme		<u>435 436 597</u>	<u>478 220 564</u>	<u>-42 783 967</u>
Capitaux étrangers à long terme				
Dettes portant intérêts	10	135 342 711	133 039 765	2 302 946
Autres dettes à long terme	13	478 850 743	453 498 936	25 351 808
Provisions	12	26 171 626	16 606 268	9 565 358
Fonds de tiers affectés	14	374 313 168	318 400 986	55 912 183
Total des capitaux étrangers à long terme		<u>1 014 678 248</u>	<u>921 545 955</u>	<u>93 132 294</u>
Total des capitaux étrangers		<u>1 450 114 845</u>	<u>1 399 766 519</u>	<u>50 348 327</u>
Capitaux propres				
Réserves affectées	15	63 766 875	64 497 242	-730 367
Réserves à affecter	17	19 647 225	22 841 563	-3 194 338
Part du résultat à reporter	16	30 015 165	0	30 015 164
Autres fonds propres	17	203 835 328	203 835 328	0
Total des capitaux propres		<u>317 264 593</u>	<u>291 174 133</u>	<u>26 090 461</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>1 767 379 438</u>	<u>1 690 940 652</u>	<u>76 438 786</u>

États financiers

Compte de fonctionnement après répartition du résultat au 31 décembre

	Notes	COMPTES 2024 CHF	BUDGET* 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
PRODUITS				
Recettes médicales				
Recettes hospitalières	18	1 039 691 903	1 050 225 000	1 000 652 838
Recettes ambulatoires	19	482 171 256	445 452 000	451 115 188
Déduction sur le produit des prestations aux patients	20	-9 890 947	-10 554 000	-12 707 767
		1 511 972 212	1 485 123 000	1 439 060 259
Autres recettes				
Autres produits de prestations aux patients	21	3 429 885	4 599 000	4 180 422
Produits des loyers	22	8 560 692	7 762 000	8 453 125
Produits de prestations au personnel et à des tiers	23	116 340 078	83 561 000	90 954 565
		128 330 655	95 922 000	103 588 112
Contributions et subventions				
Indemnité de fonctionnement reçue	24	743 793 470	743 793 470	687 435 989
Indemnité complémentaire	24	0	0	23 246 019
Part du résultat à reporter	24	0	0	-28 314
Autres subventions et contributions	25	12 741 599	1 832 148	14 095 230
		756 535 069	745 625 618	724 748 924
Produits d'exploitation		2 396 837 935	2 326 670 618	2 267 397 295
CHARGES				
Charges de personnel				
Charges salariales	26	1 437 236 011	1 421 738 000	1 393 562 365
Charges sociales		327 600 504	335 335 470	314 874 662
Charges honoraires de médecins		68 219 608	56 170 000	66 079 438
Autres charges de personnel		11 831 031	11 622 000	11 893 428
		1 844 887 154	1 824 865 470	1 786 409 893
Matériel médical et autres charges d'exploitation				
Matériel médical d'exploitation	27	267 819 812	242 452 000	235 489 973
Autres charges d'exploitation	28	242 705 069	245 173 000	236 687 552
		510 524 881	487 625 000	472 177 525
Charges d'exploitation		2 355 412 035	2 312 490 470	2 258 587 418
Résultat d'exploitation - EBITDA		41 425 900	14 180 148	8 809 877
Marge EBITDA		1.77%	0.62%	0.40%
Amortissements et dépréciations		-65 394 874	-63 224 000	-63 057 132
Produits différés de subventions d'investissement		45 353 620	46 320 000	45 534 896
Produits différés - Autres fonds (couverture amortissements)	25	5 193 909	4 347 852	3 907 874
Résultat opérationnel - EBIT		26 578 555	1 624 000	-4 804 485
Charges financières	29	-2 393 113	-3 001 000	-2 534 791
Produits financiers	22	1 905 017	1 377 000	1 013 130
Résultat net après répartition	16	26 090 459	0	-6 326 144
Part des charges couvertes par les réserves affectées		3 924 705	0	6 411 086
Résultat de gestion		30 015 165	0	84 942

* Budget non audité

États financiers

Tableau de mouvement des fonds propres consolidés

	Solde au 01.01.2023	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2023
Réserve affectée	70 908 329	-6 411 086	0	64 497 243
Réserve à affecter	22 841 563	0	0	22 841 563
Part du résultat à conserver	-84 942	84 942	0	0
Autres fonds propres	<u>203 835 328</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	203 835 328
Total des fonds propres	<u>297 500 278</u>	<u>-6 326 144</u>	<u>0</u>	<u>291 174 133</u>

	Solde au 01.01.2024	Reprises et transferts sur réserves	Résultat net de l'exercice avant répartition	Solde au 31.12.2024
Réserve affectée	64 497 243	-730 368	0	63 766 875
Réserve à affecter	22 841 563	-3 194 338	0	19 647 225
Part du résultat à reporter	0	0	30 015 165	30 015 165
Autres fonds propres	<u>203 835 328</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	203 835 328
Total des fonds propres	<u>291 174 133</u>	<u>-3 924 706</u>	<u>30 015 165</u>	<u>317 264 593</u>

États financiers

Tableau de flux de trésorerie après répartition

	COMPTES 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Activités d'exploitation		
Autofinancement		
Part de résultat à conserver	26 090 459	-6 326 144
Amortissements	65 394 874	63 057 132
Dotations à provision	7 146 636	14 134 267
Dissolution de provision	-4 458 981	-2 092 278
Autres revenus non monétaires	-50 567 140	-45 554 508
Variation des éléments d'exploitation		
Variation des avoirs et engagements	-54 700 801	-35 831 230
Variation des transitoires	<u>8 739 788</u>	<u>1 337 567</u>
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	<u>-2 355 165</u>	<u>-11 275 193</u>
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-105 929 009	-97 157 283
Acquisitions d'immobilisations affectées	-172 814	-313 311
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissements	<u>-106 101 823</u>	<u>-97 470 594</u>
Besoin en trésorerie (ou cash-flow libre si positif)	<u>-108 456 988</u>	<u>-108 745 787</u>
Activités de financement		
Subventions d'investissements reçues	47 663 712	45 519 530
Augmentation des dettes bancaires	10 442 102	7 547
Remboursement des dettes bancaires	-11 701 034	-8 586 266
Variation des fonds de tiers affectés	37 012 930	51 985 009
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	<u>83 417 710</u>	<u>88'925'820</u>
Variation nette des liquidités	<u>-25 039 278</u>	<u>-19 819 967</u>
Disponibilités au début de l'exercice	66 470 852	86 290 819
Disponibilités à la fin de l'exercice	<u>41 431 574</u>	<u>66 470 852</u>

États financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

Généralités

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont un établissement public médical (EPM) au sens de la constitution genevoise (art. 171). Leur mission et leur fonctionnement sont précisés par la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 (loi K2 05).

Approuvés par le Parlement en 1994, les HUG ont été formellement constitués dans le cadre de la réforme hospitalière voulue en 1995 par les autorités.

Les HUG répondent aux besoins de soins de la population :

- ▶ dans le domaine des soins de proximité en tant qu'hôpital général public,
- ▶ dans le domaine des soins spécialisés et de référence en tant qu'hôpital universitaire offrant des compétences professionnelles spécifiques et des techniques médicales de haute technologie.

Les HUG assurent également la formation des médecins, infirmiers et autres professionnels de la santé et développent la recherche en lien avec la clinique et avec la Faculté de médecine.

Adresse légale des HUG :
Les hôpitaux universitaires de Genève
Rue Gabrielle-PERRET-GENTIL 4
1205 Genève

Principales méthodes comptables

a) Normes comptables applicables

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) ainsi que le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) définissent le référentiel comptable applicable.

Pour les HUG cela correspond à une application partielle de la LGAF selon son article 3 ainsi que par l'application des normes internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les interprétations spécifiques, les exceptions résultant de la LGAF, les dispositions légales de droit fédéral et les conventions intercantionales demeurent réservées.

Le référentiel comptable exige que les informations financières établies au titre du budget pour l'exercice concerné soient présentées dans les états financiers.

Les comptes, présentés en CHF (francs suisses), donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'institution. Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques, sauf pour les classes d'actifs qui sont portées à leur juste valeur. Les exercices comptables sont délimités selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui affectent la valeur des actifs et passifs et des notes liées aux engagements conditionnels à la date du bilan de même que les charges et produits de l'exercice. Bien que ces estimations soient basées au mieux des connaissances du management, les résultats effectifs ultérieurs peuvent différer de ces estimations. Actuellement, nous ne disposons d'aucun indice permettant de déceler un risque important d'ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et passifs au cours de la période suivante.

c) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux taux de change effectifs à la date du bilan ; les produits et les charges sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de chaque transaction.

d) Liquidités, dettes bancaires

Les liquidités comprennent les caisses, la poste et les comptes courants bancaires ainsi que les placements à vue et à très court terme.

Les rubriques des caisses, de la poste et des banques, sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Les comptes courants et de liaisons avec l'Etat ainsi que les comptes courants avec d'autres EPM sont évalués à leur valeur nominale.

Les dettes bancaires figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

e) Débiteurs patients et assurances, autres débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur. La provision pour risque débiteur est calculée selon les taux d'encaissement statistiques des HUG.

f) Stocks

Les articles faisant l'objet d'un inventaire permanent sont valorisés au prix unitaire moyen pondéré, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

Les articles, ne faisant pas l'objet d'un inventaire permanent, sont évalués au plus bas de leur valeur d'achat ou de remplacement, compte tenu d'éventuels ajustements nécessaires.

g) Produits

g.1) Recettes de facturation

Les recettes provenant de la facturation des prestations sont comptabilisées à leur juste valeur, correspondant aux créances estimées recouvrables, dans l'exercice comptable où les prestations ont été rendues.

g.2) Travaux en cours

Les prestations de soins effectuées durant l'exercice mais non encore facturées sont enregistrées sur l'exercice à leur juste valeur.

g.3) Subventions

Les indemnités monétaires de fonctionnement sont comptabilisées dans l'exercice comptable concerné. Les lois d'investissement sont comptabilisées sur la base des montants réconciliés avec l'Etat de Genève. Les indemnités non monétaires ne sont pas comptabilisées dans l'état de la performance financière de l'entité. Elles font toutefois l'objet d'une évaluation par l'Etat et figurent à titre informatif à l'annexe aux états financiers, voir note n° 33.

g.4) Activités pour compte de tiers

Les activités pour compte de tiers ne sont pas présentées dans le compte de fonctionnement. Dans ces cas, la pertinence de l'information budgétaire est privilégiée pour permettre la comparabilité des dépenses effectuées versus les budgets correspondants alloués. En vertu du principe de pertinence et d'importance relative, c'est la réalité économique qui figure de ce fait dans les comptes selon la norme IPSAS 1 « Présentation des états financiers ».

h) Comptes transitoires (comptes de régularisation)

Les postes transitoires sont déterminés afin d'assurer une délimitation correcte des exercices comptables.

i) Immobilisations corporelles

i.1) Immeubles et terrains

Les immeubles affectés à l'exploitation propriété de l'Etat de Genève ne sont pas valorisés au bilan des HUG. Les terrains quant à eux figurent au bilan sur la base d'une valeur initialement établie à l'époque par l'Etat de Genève dans le cadre d'un projet de transfert d'actifs en 2019.

i.2) Equipements / installations / mobiliers

Les équipements d'exploitation, à l'exclusion des équipements considérés par l'Etat de Genève comme faisant partie des immeubles d'exploitation, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, à des taux tenant compte des durées d'utilisation et de l'obsolescence technique des différents biens.

Les équipements financés par des lois d'investissement qui précédemment étaient entièrement activés ont fait l'objet d'une activation partielle à la demande du DSES

i.3) Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours représentant les règlements partiels effectués par l'entité à des tiers pour la réalisation d'immobilisations. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours. L'activation définitive de ces chantiers en cours intervient lorsque l'actif est mis en service.

j) Location-financement (leasing financier)

Les immobilisations correspondant à des contrats de crédit-bail à long terme figurent à l'actif pour un montant égal au plus faible entre la juste valeur des biens loués et la valeur actualisée des paiements minimaux. Ils sont amortis en accord avec les principes de l'entité concernant l'évaluation des immobilisations correspondantes. Les engagements financiers découlant de ces opérations, figurent dans les dettes financières. Les coûts des contrats de location sont comptabilisés directement au compte de fonctionnement.

k) Immobilisations corporelles et financières affectées

Les immobilisations affectées, sont la contrepartie soit de montants reçus de tiers, soit de fonds liés à la recherche ou découlant de l'application du règlement concernant l'exercice de l'activité privée du corps médical. Ces immobilisations sont enregistrées à leur juste valeur.

l) Dettes pour achat de biens et services / autres créanciers

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Ces postes du compte de fonctionnement enregistrent les factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture, ainsi qu'aux livraisons de marchandises effectuées avant la date de clôture pour lesquelles les factures sont reçues ultérieurement.

m) Emprunts et autres dettes à long terme

Les emprunts et les autres dettes à long terme sont portés au bilan, à leur valeur nominale.

Les emprunts dont l'échéance est inférieure à douze mois sont classés dans le poste « Dettes à court terme ». Les dettes relatives aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée (Rentes-pont AVS) correspondent à la valeur nominale de l'engagement contractuel des HUG.

n) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources significative soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de l'obligation doit pouvoir être estimé de manière fiable. Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Les provisions constituées en fin d'exercice correspondent aux besoins approuvés par la Direction générale.

o) Pensions et prestations de retraite

L'art. 7 du REEF prévoit que les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi portés par les institutions de prévoyance ne sont pas comptabilisés (IPSAS 39).

Les engagements de prévoyance sont couverts par la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG).

p) Fonds de tiers affectés

Les fonds de tiers affectés correspondent à des fonds reçus de tiers à titre de donation ou de legs avec une affectation déterminée. La variation des fonds de tiers affectés est présentée dans un rapport distinct établi par la direction.

q) Capital propre

Les hôpitaux universitaires de Genève constitués selon la loi sur les établissements publics médicaux du 19 septembre 1980 n'ont pas de capital de dotation.

r) Actifs et passifs éventuels

En relation avec les actifs et passifs éventuels tels que défini dans la norme IPSAS 19 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », l'institution n'a pas connaissance d'autres éléments significatifs que ceux cités aux notes n°36 et 37.

s) Impôts

L'établissement est exempt des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

t) Risque de crédit

Le risque de crédit prévu dans la nouvelle norme IPSAS 41 « Instruments financiers : Informations à fournir » appliquée depuis le 1er janvier 2023 et est traité dans la note n°35 pour la partie financière.

u) Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers prévu par la directive transverse « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques » est formalisé selon le plan de travail établi par la direction.

v) Plan comptable H+REKOLE®

Les HUG ont adopté le plan comptable H+REKOLE© prévu dans l'Ordonnance sur le calcul des coûts et le classement des prestations par les hôpitaux et les établissements médico-sociaux dans l'assurance-maladie (OCP), édictée dans le cadre de la Loi fédérale sur l'Assurance-Maladie (LAMal).

w) Présentation des informations chiffrées

Les chiffres qui suivent sont arrondis au franc et la comparaison ou l'addition de certaines rubriques peuvent ainsi présenter des écarts minimes.

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données (notes 3, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 18, 19, 20 et 28).

x) Plexus-Santé

Les HUG se sont associés au CHUV pour établir une plateforme de gestion commune des stocks. Cette plateforme est appelée PLEXUS-Santé et a été établie selon la forme juridique d'une société simple.

La structure Plexus a été conçue comme un partenariat (société simple). Les comptes de la plateforme Plexus sont comptabilisés et retraités dans les comptes des HUG à hauteur de 50%, en tant qu'entreprise commune.

États financiers

Notes relatives aux états financiers au 31 décembre 2024

1. Liquidités

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Caisses	1 185 377	699 494	485 882
La Poste	2 248 410	4 258 619	-2 010 209
Banques / comptes courants / dépôts à vue	<u>37 997 788</u>	<u>61 512 738</u>	<u>-23 514 950</u>
	<u>41 431 574</u>	<u>66 470 852</u>	<u>-25 039 277</u>

2. Débiteurs patients / assurances

	2024			2023		
	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF	Brut CHF	Provision CHF	Net CHF
Débiteurs patients suisses	34 790 094	25 213 416	9 576 677	37 520 024	27 617 722	9 902 302
Débiteurs patients étrangers	25 426 443	21 842 177	3 584 265	23 681 903	20 855 651	2 826 252
Débiteurs assurances suisses	202 569 482	60 839 157	141 730 324	210 613 518	60 261 328	150 352 190
Débiteurs assurances étrangères	9 141 346	4 664 818	4 476 527	10 706 617	5 133 612	5 573 005
Débiteurs cantons	<u>3 719 346</u>	<u>729 195</u>	<u>2 990 152</u>	<u>5 490 934</u>	<u>822 404</u>	<u>4 668 530</u>
	<u>275 646 710</u>	<u>113 288 764</u>	<u>162 357 947</u>	<u>288 012 996</u>	<u>114 690 718</u>	<u>173 322 278</u>

La composition des débiteurs comprend principalement les créances découlant des prestations médicales, selon le type de débiteur. Les montants reportés ont été évalués en fonction de leur juste valeur initiale, ajustée pour prendre en compte toute dépréciation éventuelle. Les débiteurs sont tenus dans une comptabilité auxiliaire qui gère les positions au niveau le plus fin de la facture.

L'impact de l'IPSAS 41 sur la provision pour débiteurs douteux se traduit par une approche prospective et dynamique de la gestion des risques. Les HUG adoptent une pratique de comptabilisation qui reflète plus fidèlement le montant que l'entité s'attend réellement à recouvrer.

Elle se base sur des évaluations continues des risques, afin de fournir une image fidèle de la situation financière dans le contexte des instruments financiers liés aux débiteurs.

La provision pour pertes sur débiteurs est calculée sur le solde des factures impayées, en utilisant des taux statistiques.

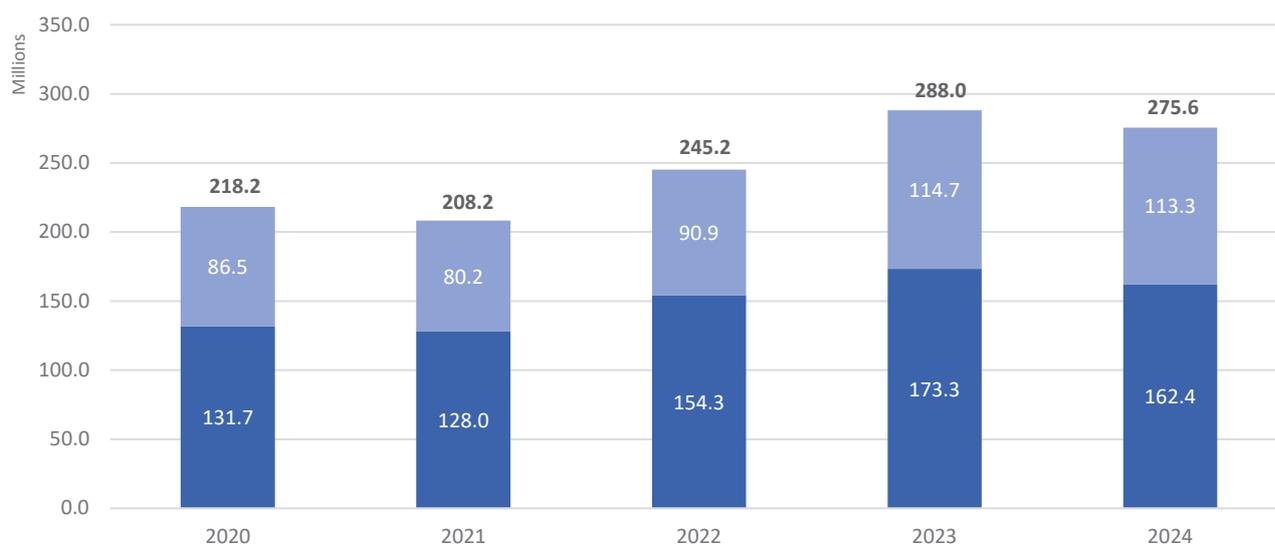
Le taux d'encaissement moyen de 98.3% reste stable par rapport à 2023 (98.4%).

Répartition des débiteurs par échéances :

	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 75 jours	76 à 90 jours	+ 90 jours	Total CHF
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Débiteurs assurances et cantons	82 695 579	25 569 418	10 462 935	5 334 952	91 367 290	215 430 173
Débiteurs patients	6 180 973	3 471 197	1 953 686	984 875	47 625 805	60 216 536
Débiteurs 31.12.2024	<u>88 876 552</u>	<u>29 040 615</u>	<u>12 416 620</u>	<u>6 319 826</u>	<u>138 993 095</u>	<u>275 646 710</u>
Débiteurs 31.12.2023	<u>84 872 093</u>	<u>44 785 269</u>	<u>11 567 546</u>	<u>7 583 080</u>	<u>139 205 010</u>	<u>288 012 996</u>

Balance âgée

Évolution de la position depuis 2020 :



3. Autres débiteurs

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Impôt anticipé à récupérer	127 397	169 927	-42 531
Facturation aux tiers	14 080 159	14 026 080	54 079
Débiteurs Plexus	4 603 118	7 018 671	-2 415 553
Débiteurs divers	<u>4 471 313</u>	<u>8 664 339</u>	<u>-4 193 027</u>
Total Autres débiteurs	<u>23 281 987</u>	<u>29 879 018</u>	<u>-6 597 031</u>

Cette position comprend le poste issu de l'intégration de la société simple PLEXUS-Santé. La diminution du poste débiteurs divers est expliquée par la variation des charges payées d'avance entre 2023 et 2024 (primes d'assurances accidents).

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

4. Stocks et en cours de facturation

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Stocks	23 669 240	19 211 064	4 458 176
Stocks Plexus	4 445 334	4 075 018	370 316
En cours de facturation	<u>229 503 473</u>	<u>198 609 404</u>	<u>30 894 069</u>
	<u>257 618 047</u>	<u>221 895 486</u>	<u>35 722 561</u>

Stocks

Le poste « stocks » est composé d'articles provenant de l'ensemble des dépôts des HUG, comprenant le magasin central des HUG, la pharmacie, le stock des blocs opératoires et des médicaments des armoires à pharmacie décentralisées dans les unités.

L'essentiel de la variation des stocks par rapport à 2023 provient de l'augmentation du stock des blocs opératoires pour CHF 2 400 022 et celle des médicaments pour CHF 1 726 978, expliquée principalement par la mise en place de nouvelles armoires à pharmacie dans les unités de soin.

Stocks Plexus

Le poste « stocks Plexus » est composé d'articles provenant du centre logistique commun CHUV-HUG, PLEXUS-Santé. Cette position se compose de 50% de la valeur du stock valorisé dans les comptes de PLEXUS-Santé.

En cours de facturation

Le poste « en cours de facturation » correspond aux prestations de soins effectuées durant l'exercice écoulé mais non encore facturées. L'augmentation du solde au 31.12.2024 est mécanique et s'explique par la hausse de l'activité par rapport à l'année 2023. Le volume de 229 MCHF représente 55 jours de produit d'activité médicale.

5. Comptes de régularisation

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Indemnités d'assurances sociales à recevoir	4 044 325	5 023 196	-978 871
Assurance LAA et complémentaire	0	35 322	-35 322
Assurance responsabilité civile	0	2 729 332	-2 729 332
Actifs transitoires Plexus	10 094	6 000	4 094
Autres actifs transitoires	<u>5 886 087</u>	<u>4 240 804</u>	<u>1 645 283</u>
	<u>9 940 507</u>	<u>12 034 653</u>	<u>-2 094 147</u>

Cette position intègre principalement les indemnités accidents et maternités à recevoir, qui restent relativement stable par rapport à 2023.

La diminution du poste prime responsabilité civile est expliquée par la variation des charges payées d'avance entre 2023 et 2024 : la prime 2024 a été payé l'année précédente, alors que celle de 2025 a été payée la même année.

Le poste autres actifs transitoires comprend les charges de maintenance relatives au système d'information.

6. Immobilisations corporelles

a. Immeubles, terrains, équipements et installations d'exploitation

	Terrains d'exploitation CHF	Immeubles et installations fixes CHF	Equipements biomédicaux CHF	Equipements autres et mobilier CHF	Equipements informatiques CHF	En cours CHF	Total CHF
Valeur brute							
Solde au 01.01.2023	148 511 862	595 875 848	285 950 937	116 414 425	37 736 125	66 902 963	1 251 392 160
Acquisitions	0	62 598 454	24 452 279	12 912 831	4 800 643	-7 566 413	97 197 794
Mises en service	0	26 672 193	860 024	3 528 802	86 160	-31 147 179	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-28 814 594	-6 898 232	-2 168 191	0	-37 881 017
Solde au 31.12.2023	<u>148 511 862</u>	<u>685 146 495</u>	<u>282 448 646</u>	<u>125 957 826</u>	<u>40 454 737</u>	<u>28 189 370</u>	<u>1 310 708 937</u>
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01.2023	0	-161 105 578	-204 042 717	-93 867 739	-24 261 687	0	-483 277 721
Amortissements	0	-32 327 793	-17 895 423	-6 873 879	-5 960 037	0	-63 057 132
Sorties - Mises au rebut	0	0	28 814 594	6 898 232	2 168 191	0	37 881 017
Solde au 31.12.2023	<u>0</u>	<u>-193 433 371</u>	<u>-193 123 546</u>	<u>-93 843 386</u>	<u>-28 053 533</u>	<u>0</u>	<u>-508 453 837</u>
Valeur nette au 31.12.2023	<u>148 511 862</u>	<u>491 713 124</u>	<u>89 325 100</u>	<u>32 114 440</u>	<u>12 401 204</u>	<u>28 189 370</u>	<u>802 255 100</u>
Valeur brute							
Solde au 01.01.2024	148 511 862	685 146 495	282 448 646	125 957 826	40 454 737	28 189 370	1 310 708 937
Acquisitions	0	30 319 147	34 638 130	6 302 139	4 283 640	30 385 953	105 929 009
Mises en service	0	7 555 338	1 088 347	1 995 280	501 793	-11 140 758	0
Sorties - Mises au rebut	0	0	-25 314 421	-3 188 813	-664 742	0	-29 167 976
Solde au 31.12.2024	<u>148 511 862</u>	<u>723 020 980</u>	<u>292 860 702</u>	<u>131 066 432</u>	<u>44 575 428</u>	<u>47 434 565</u>	<u>1 387 469 970</u>
Amortissements cumulés							
Solde au 01.01.2024	0	-193 433 371	-193 123 546	-93 843 386	-28 053 533	0	-508 453 837
Amortissements	0	-34 073 492	-19 999 698	-8 006 767	-3 314 917	0	-65 394 874
Sorties - Mises au rebut	0	0	25 314 421	3 188 813	664 742	0	29 167 976
Solde au 31.12.2024	<u>0</u>	<u>-227 506 863</u>	<u>-187 808 823</u>	<u>-98 661 340</u>	<u>-30 703 708</u>	<u>0</u>	<u>-544 680 735</u>
Valeur nette au 31.12.2024	<u>148 511 862</u>	<u>495 514 117</u>	<u>105 051 879</u>	<u>-32 405 092</u>	<u>13 871 720</u>	<u>47 434 565</u>	<u>842 789 235</u>

Pour la contrepartie de l'activation des équipements financés par des lois d'investissement, voire la note n°13.

Les immobilisations corporelles affectées, présentés séparément jusqu'à fin 2023 dans le poste immobilisations affectées, sont incluses en 2024 dans les immobilisations corporelles. Les soldes d'ouvertures 2023 ont été retraités en conséquence. En valeur nette comptable, le montant reclassé se monte à CHF 23 146 122.

L'année 2024 marque la fin du crédit de renouvellement quinquennal. Avec un montant dépensé en 2024 de 58.5 MCHF, l'année aura représenté une des années les plus dynamiques jamais enregistrées aux HUG. Cela a eu un effet sur le niveau conséquent des acquisitions 2024 d'installations et d'équipements biomédicaux.

Immeubles et installations

Les immeubles d'exploitation comptabilisés sont des bâtiments propriété des HUG et utilisés pour ses propres activités.

Plusieurs projets structurants ont été finalisé en 2024, notamment la rénovation de la route de Belle-Idée et la nouvelle hélisation capable d'accueillir simultanément deux hélicoptères grâce à une double plateforme, inaugurée le 10 septembre dernier.

Par ailleurs, les HUG ont investi dans la réalisation du 1er plateau ambulatoire de médecine du projet Mouvement ambulatoire de l'hôpital (MAMBÔ) pour un montant de 8 MCHF en 2024.

Équipements biomédicaux

Le remplacement et la modernisation du parc d'équipements biomédicaux et logistiques s'est poursuivi pour un montant facturé sur le crédit de renouvellement de 21.3 MCHF en 2024, complété par un montant de 2 MCHF autofinancé.

La Commission des Equipements a permis de renouveler en 2024, notamment des mobiles de radioscopie, des tables d'opérations spécifiques (orthopédie, neurochirurgie, gynécologie), 4 consoles de CEC cardiaque, 3 séquenceurs d'ADN, 3 scanners, 1 PET CT de médecine nucléaire, 2 IRM (gériatrie, central), 6 véhicules électriques 7.5T et 16T, 2 distributeurs automatiques de vêtements (DAV).

A noter également que la rénovation des blocs opératoires (projet HYBOU – Loi 12724) est terminée avec une mise en exploitation prévue en février 2025.

Système d'information

En 2024, le nombre de projets actifs, géré par la Commission des Systèmes d'Information, est resté constant avec environ 150 projets.

Les dépenses majeures 2024 ont permis notamment la réalisation et le développement du projet AmbufLOW2, l'application d'optimisation du flux patient en ambulatoire, le programme de migration technologique du Dossier Patient Administratif (DPA2) ou encore le projet de remplacement de Winrest pour la biberonnerie pour la préparation des laits.

Le développement d'une Solution d'Archive Neutre (Loi 12529) est arrivé à son terme le 31 décembre 2024.

En cours

Les immobilisations en cours représentent les règlements partiels. Ces acomptes sont comptabilisés à leur coût d'acquisition au fur et à mesure de l'avancement des travaux des chantiers en cours. Les acquisitions durant 2024 sont restées à un niveau soutenu avec de nombreux projets en cours de réalisation notamment le projet « MAMBO » pour la création de plateaux de consultation ambulatoires et les projets de développement des systèmes d'information.

b. Durées d'utilité des équipements

	Durées d'utilité
Immeubles et installations fixes	20 à 33 1/3 ans
Équipements biomédicaux	3 à 10 ans
Équipements autres et mobilier	5 à 10 ans
Équipements informatiques	4 ans

c. Contrats de location-financement (leasing)

En 2024, la valeur nette des immobilisations corporelles liées aux contrats de leasings se monte à CHF 385 054.

d. Seuils d'activation

Concernant les bâtiments et les équipements liés à un bâtiment (sans vie propre en dehors du bâtiment), le seuil d'activation est fixé à CHF 100 000 par objet distinguable.

Concernant les équipements non liés à un bâtiment (équipements biomédicaux, véhicules, mobilier, etc.), le seuil d'activation est fixé à CHF 10 000 par objet distinguable.

e. Valeur d'assurance des immobilisations

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Valeur d'assurance des bâtiments	3 172 166 344	2 982 995 881	189 170 463
Valeur d'assurance des équipements	<u>589 336 725</u>	<u>589 336 725</u>	0
	<u>3 761 503 069</u>	<u>3 572 332 606</u>	<u>189 170 463</u>

L'augmentation de la valeur d'assurance des bâtiments est en lien avec la mise en exploitation de nouveaux bâtiments et l'indexation sur la valeur des bâtiments appliqué par l'assurance.

7. Immobilisations financières affectées

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Immobilisations financières affectées	<u>175 547 819</u>	<u>154 936 914</u>	<u>20 610 905</u>
	<u>175 547 819</u>	<u>154 936 914</u>	<u>20 610 905</u>

Cette position enregistre la valeur des fonds affectés dont les HUG assurent la gestion au travers de mandats de gestion.

Les HUG gèrent un patrimoine mobilier appartenant aux fonds propres qui proviennent de l'ensemble des fonds dévolus à l'Institution sous la forme d'une donation ou d'une succession, avec une affectation spéciale.

Les fonds dévolus aux HUG sont placés auprès de trois instituts bancaires actifs sur la place de Genève. Il s'agit de deux banques privées, Pictet & Cie SA et Edmond de Rothschild (Suisse), auxquelles s'ajoute la Banque Cantonale de Genève.

La valeur globale sous gestion au 31 décembre 2024, répartie dans 6 portefeuilles de titres, représente un montant de 175.6 MCHF, comprenant les plus et moins-values réalisées et non réalisées. Ces fonds affectés sont valorisés à leur juste valeur.

Cette position comprend également la participation des HUG dans le capital du Centre de Chirurgie Ambulatoire SA pour une valeur de CHF 700 000.

La contrepartie est au passif dans les fonds de tiers affectés.

8. Immeubles de placement affectés

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Immeubles de placement affectés	<u>254 412 324</u>	<u>230 146 349</u>	<u>24 265 975</u>
	254 412 324	230 146 349	24 265 975

Le patrimoine immobilier des HUG s'est constitué historiquement par l'acquisition de biens au moyen des fonds propres disponibles ou émanant parfois de succession. La gestion courante de ces biens immobiliers a été confiée à la régie Pilet & Renaud.

Les réévaluations des immeubles sont prises en compte sur la base d'une expertise immobilière réalisée chaque année par un prestataire indépendant. Les valeurs 2024 ont été ajustées selon l'expertise réalisée en décembre 2024. Le parc immobilier des HUG au 31 décembre 2024 est composé de 21 biens et représente une valeur de 254.4 MCHF.

La méthode d'évaluation retenue repose sur les modèles préconisés par IPSAS 16.

Les immeubles de placement affectés, présentés de manière regroupée jusqu'à fin 2023 dans le poste immobilisations affectées, sont présentés séparément dans les comptes 2024. Les soldes d'ouvertures 2023 ont été retraités en conséquence.

Le parc immobilier des HUG est composé des biens suivants :

	<u>Valeur au</u> <u>31.12.2024</u>		<u>Valeur au</u> <u>31.12.2024</u>
OHLER	32 324	HENRI-DUNANT 14	7 720 000
OTERIE 4	8 040 000	VILLA VENEL 7	4 430 000
EAU-SEJOUR 2-4 / ROSERAIE 78	26 620 000	ROSERAIIE 29	2 760 000
OSSONS 90-98	43 830 000	GOETZ MONIN 15	810 000
AROLINE 2-4	36 420 000	VILLA PLATEAU 3	3 410 000
EAN VIOLETTE 29	18 950 000	ADRIEN JEANDIN 18	730 000
LUSE 77	18 370 000	RASSES 32 B&C	4 040 000
AUDIT 2-4 & CERCLE 5	19 310 000	SAUTES 87	610 000
LUSE 81 & GOETZ-MONIN 26	30 750 000	CONFESSION 2	770 000
ILLA TOURNAY 8	2 380 000	ROSERAIIE 39 / BARTHELEMY MENN 22	10 350 000
HURY 1	11 520 000	ROSERAIIE 35	2 560 000

Les revenus nets des loyers obtenus de la location de ces biens immobiliers sont affectés au capital disponible des dons & legs et des fonds à destination spéciale des HUG.

9. Autres créanciers

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Etat de Genève (a)	58 337 145	75 394 975	-17 057 830
Créanciers liés aux charges sociales	26 650 351	24 368 105	2 282 246
Honoraires à verser (b)	12 129 416	13 849 719	-1 720 303
Paiements de tiers et dépôts patients	4 270 051	4 215 992	54 058
Fonds reçus pour compte de tiers (c)	71 625 528	71 572 482	53 046
Fonds de services (d)	16 069 571	15 279 299	790 272
Fonds de péréquation (e)	7 138 639	9 030 479	-1 891 840
Rente-pont AVS - part court terme (f)	13 267 119	13 368 453	-101 335
Vacances et heures supplémentaires dues (g)	42 481 086	44 923 214	-2 442 128
Créanciers Plexus (h)	2 492 409	2 491 532	877
Créanciers divers (i)	<u>23 795 443</u>	<u>38 311 959</u>	<u>-14 516 516</u>
	<u>278 256 757</u>	<u>312 806 209</u>	<u>-34 549 452</u>

a. Etat de Genève

Ce poste comprend principalement la part cantonale reçue d'avance pour les cas en-cours pour 73.7 MCHF, la part assurance des investissements pour l'exercice 2024 à rembourser à l'Etat de Genève de 15 MCHF. Ce montant créancier global de 58.3 MCHF doit être mis en regard par les 30.3 MCHF d'appels de fonds à recevoir dans le cadre des crédits d'ouvrage et de renouvellement.

b. Honoraires à verser

Ce poste correspond aux honoraires privés dus aux médecins. Ces montants sont payés au fur et à mesure du règlement des factures correspondantes par les débiteurs patients ou assurances.

c. Fonds reçus pour compte de tiers

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Recherches diverses et congrès	38 484 190	39 120 709	-636 519
Projets financés par le fonds de péréquation	5 032 513	4 731 563	300 950
Etudes cliniques	17 240 081	18 039 094	-799 013
Divers	<u>10 868 744</u>	<u>9 681 115</u>	<u>1 187 629</u>
	<u>71 625 528</u>	<u>71 572 482</u>	<u>53 046</u>

Recherche diverses et congrès :

Les recherches médicales et autres études sont financées par des fonds externes qui peuvent être de nature privée ou publique (entreprises, fondations, associations, Confédération, Canton). Ces fonds sont destinés à la réalisation de projets spécifiques.

Le financement de projets de recherche reste à nouveau soutenu en 2024, avec 25.4 MCHF de fonds reçus. Le nombre total de projets en cours s'élève à 563.

Études cliniques :

Les recherches médicales visent à effectuer des essais cliniques sur des sujets humains dans le cadre d'un protocole de recherche, conformément à la loi fédérale (LPTH). Ces fonds proviennent de sources externes, qu'elles soient privées ou publiques, et sont destinés à des projets spécifiques.

En 2024, les fonds supplémentaires obtenus se montent à 11.8 MCHF. Le nombre total de projets en cours s'élève à 417.

Divers :

Sous cette rubrique sont comptabilisés les revenus générés par le placement des fonds de recherche, confiés à des institutions bancaires dans le cadre de mandats de gestion, ainsi que divers projets gérés hors exploitation.

d. Fonds de service

Une partie des honoraires générés par l'exercice de l'activité privée des médecins est utilisée pour financer des fonds de service au sein des départements médicaux. Ces fonds de service ont pour but de soutenir et permettre des activités liées au développement des services. Un rapport distinct par fond de service est établi annuellement par le département concerné à l'attention du conseil d'administration.

e. Fonds de péréquation

Sous cette rubrique sont regroupés les deux types de fonds de péréquation : les projets de Recherche et développement, comprenant 124 projets en cours et ceux destinés à l'aide au développement, avec 32 projets en cours.

Ces fonds sont alimentés par des prélèvements réglementaires sur les honoraires privés des médecins. Un rapport distinct par fonds est établi annuellement par le département concerné à l'attention du comité de gestion des fonds.

Leur variation durant l'exercice 2024 se présente comme suit :

	Fonds "Recherche et développement" CHF	Fonds "Aide au développement" CHF	Total CHF
Disponible au 01.01.2024	8 475 866	554 612	9 030 478
Dotations 2024	3 360 509	840 149	4 200 658
Attributions 2024	<u>-5 216 734</u>	<u>-875 765</u>	<u>-6 092 499</u>
Disponible au 31.12.2024	6 619 642	518 995	7 138 638

f. Rente-pont AVS – part à court terme

Le montant global de la rente-pont AVS de 34.6 MCHF en 2024 est désormais présentée en parts à court et long terme. Cette position mentionne la charge à payer des rentes pour l'exercice 2025, s'élevant à 13.2 MCHF.

Pour des raisons de présentation, nous avons réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

g. Créanciers Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple PLEXUS-Santé.

i. Créanciers divers

Ce poste intègre en 2024 les positions créditrices des débiteurs, composées de notes de crédit et autres montants à rembourser aux assurances et Cantons (14.9 MCHF) et aux patients (5.8 MCHF).

10. Dettes portant intérêts

L'endettement total est en diminution de 1.3 MCHF et se décompose comme suit :

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	75 290 000	86 447 000	-11 157 000
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	15 000 000	15 000 000	0
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	10 000 000	10 000 000	0
UBS SA	16 800 000	17 150 000	-350 000
Pensionskasse Post	5 400 000	5 400 000	0
ASMAC Fondations pour indépendants	10 000 000	10 000 000	0
BVK-Personalvorsorge des Kantons Zürich	10 440 000	0	10 440 000
Leasing Olympus	<u>551 866</u>	743 799	<u>-191 933</u>
	143 481 866	144 740 799	-1 258 933
Dettes portant intérêts à court terme	8 139 155	11 701 034	-3 561 879
Dettes portant intérêts à long terme	<u>135 342 711</u>	<u>133 039 764</u>	<u>2 302 947</u>
	143 481 866	144 740 799	-1 258 933

Arrivant à échéance, le solde de l'emprunt auprès de la BCGE pour l'immeuble Bossons 90-98 a été intégralement remboursé en août 2024 pour un montant de CHF 10 440 000. A la suite de ce remboursement, et pour un montant équivalent, un nouvel emprunt a été contracté auprès de la caisse de pension du canton de Zurich afin de refinancer cet immeuble.

Le taux moyen pondéré des emprunts se monte à 1.68% versus 1.29% en 2023.

Le ratio d'endettement au 31.12.2024 est de 13% (contre 14% au 31.12.2023).

Des cédules hypothécaires en premier rang ont été remises en garantie aux organismes prêteurs suivants :

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Banque Cantonale de Genève	13 200 000	27 831 000	-14 631 000
UBS SA	17 500 000	17 500 000	0
BVK-Personalvorsorges des Kantons Zürich	14 631 000	0	14 631 000
ASMAC Fondations pour indépendants	<u>10 000 000</u>	<u>10 000 000</u>	0
	<u>55 331 000</u>	<u>55 331 000</u>	<u>0</u>

Le calendrier des remboursements des emprunts pour lesquels les amortissements sont définis contractuellement à l'avance est le suivant :

	2025 CHF	2026-2029 CHF	> 2029 CHF	Total CHF
Banque Cantonale de Genève (BCG)	7 490 000	22 400 000	45 400 000	75 290 000
Banque Cantonale de Zürich (ZKB)	0	0	15 000 000	15 000 000
Banque Cantonale de Bâle (BKB)	0	10 000 000	0	10 000 000
UBS SA	350 000	1 400 000	15 050 000	16 800 000
Pensionskasse Post	0	0	5 400 000	5 400 000
ASMAC Fondations pour indépendants	0	10 000 000	0	10 000 000
BVK-Personalvorsorge des Kantons Zürich	104 400	417 600	9 918 000	10 440 000
Leasing Olympus	<u>194 755</u>	<u>357 111</u>	<u>0</u>	551 866
	<u>8 139 155</u>	<u>44 574 711</u>	<u>90 768 000</u>	<u>143 481 866</u>

11. Comptes de régularisation passifs

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Créanciers à payer	6 928 530	6 119 252	809 278
Charges de personnel à payer	5 912 727	7 833 526	-1 920 799
Heures supplémentaires à payer	0	170 552	-170 552
Passifs transitoires Plexus	631 033	457 828	173 205
Autres passifs transitoires	<u>249 458</u>	<u>225 842</u>	<u>23 616</u>
	<u>13 721 748</u>	<u>14 807 000</u>	<u>-1 085 252</u>

Créanciers à payer

Ce montant correspond à la provision des honoraires à payer pour les médecins ayant-droit, sur la base en-cours de facturation.

Charges de personnel à payer

Ce poste inclut les indemnités variables s'élevant à 3.5 MCHF, les notes de frais pour un montant de 0.3 MCHF ainsi que l'allocation vie chère, attribuée par l'Etat de Genève pour un total de 20.0 MCHF.

Ces éléments figuraient en 2023 dans la note « Autres créanciers ». Toutefois, afin de respecter les exigences de l'IPSAS 19, ils ont été reclassés sous cette rubrique.

Néanmoins, la variation de 1.8 MCHF observée entre ces deux postes, soit 7.7 MCHF en 2023 contre 5.9 MCHF en 2024, s'explique par la modification du taux appliqué pour le calcul de la provision liée à la vie chère, qui passe de 1.19 % en 2023 à 0.54 % en 2024.

Passifs transitoires Plexus

Ce poste est issu de l'intégration des comptes de la société simple PLEXUS-Santé.

12. Provisions pour risques et charges

	Provisions pour litiges CHF	Autres provisions CHF	Total CHF
Solde au 01.01.2023	12 224 325	259 997	12 484 322
Provisions créées durant l'exercice	3 134 267	11 000 000	14 134 267
Utilisations durant l'exercice	0	0	-1
Dissolution durant l'exercice	<u>-746 155</u>	<u>-70 000</u>	<u>-816 155</u>
Solde au 31.12.2023	<u>14 612 437</u>	<u>11 189 997</u>	<u>25 802 434</u>
Dont :			
Part à court terme 2023	9 006 169	189 997	9 196 165
Part à long terme 2023	<u>5 606 268</u>	<u>11 000 000</u>	16 606 268
Total 2023	<u>14 612 437</u>	<u>11 189 997</u>	<u>25 802 433</u>
Solde au 01.01.2024	14 612 437	11 189 997	25 802 433
Provisions créées durant l'exercice	7 146 636	0	7 146 636
Utilisations durant l'exercice	0	0	0
Dissolution durant l'exercice	<u>-4 387 421</u>	<u>-58 837</u>	<u>-4 446 258</u>
Solde au 31.12.2024	<u>17 371 652</u>	<u>11 131 160</u>	<u>28 502 812</u>
Dont :			
Part à court terme 2024	2 200 027	131 160	2 331 187
Part à long terme 2024	<u>15 171 625</u>	<u>11 000 000</u>	26 171 625
Total 2024	<u>17 371 652</u>	<u>11 131 160</u>	<u>28 502 812</u>

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

Provisions pour litiges en cours

Ce poste comprend les provisions pour cas RC en suspens et procès en cours.

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Litiges RH - Tribunal administratif	5 682 809	1 606 268	4 076 541
Procédures juridiques en cours	1 904 500	4 000 000	-2 095 500
Cas RC	<u>9 784 343</u>	<u>9 006 169</u>	<u>778 174</u>
Provision pour litiges en cours	<u>17 371 652</u>	<u>14 612 437</u>	<u>2 759 215</u>

Autres provisions

La provision de CHF 11 000 000, comptabilisée durant l'exercice 2023 afin de tenir compte d'un risque sur une baisse de la valeur du point Tarmed rétroactive sur les prestations facturées des 5 dernières années, a été maintenue en 2024.

13. Autres dettes à long terme

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Subventions d'investissement obtenues	457 220 561	433 430 050	23 790 511
Subventions fédérales obtenues	272 929	292 541	-19 612
Rente-pont AVS – Part à long terme	<u>21 357 253</u>	<u>19 776 345</u>	<u>1 580 908</u>
	<u>478 850 743</u>	<u>453 498 936</u>	<u>25 351 807</u>

Subventions d'investissement obtenues

Les subventions d'investissement obtenues correspondent à la valeur nette comptable des immobilisations financées par des projets de loi d'investissement (note 6a).

Rente-pont AVS – Part à long terme

Dans le cadre des mesures à l'encouragement à la retraite anticipée (rente pont AVS), les HUG enregistrent dans les comptes l'engagement correspondant aux collaborateurs bénéficiant de ces mesures.

Tenant compte de la part court terme de CHF 13 267 119 reclassée en 2024 en capitaux étrangers à court terme (note 9), le nombre de personnes ayant annoncé leur souhait de bénéficier d'une rente pont a légèrement augmenté en 2024 par rapport à 2023, générant une dotation à provision supérieure à celle de 2023.

Pour des raisons de présentation, nous avons réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

14. Fonds de tiers affectés

	2024 CHF	2023 CHF	Variations 2024 CHF
Fonds de tiers affectés avec comité de gestion	17 675 041	15 357 519	2 317 521
Fonds de tiers affectés sans comité de gestion	353 336 483	298 839 592	54 496 891
Fonds de renouvellement équipements	2 756 832	3 453 730	-696 898
Fonds de projets communs au réseau de soins	<u>544 812</u>	<u>750 145</u>	<u>-205 333</u>
	<u>374 313 168</u>	<u>318 400 986</u>	<u>55 912 182</u>

La variation des fonds de tiers affectés se présente comme suit :

	Fonds avec comité de gestion	Fonds sans comité de gestion	Fonds de renouvellement équipements	Fonds réseau de soins	Total CHF
Solde au 01.01.2024	15 357 520	298 839 592	3 453 730	750 144	318 400 985
Fonds affectés reçus	1 038 000	38 543 511	0	0	39 581 511
Utilisation de subsides	0	-21 846 484	-696 898	-205 333	-22 748 715
Restitution de subsides	0	24 804	0	0	24 805
Variation placements mobiliers	1 279 521	6 286 365	0	0	7 565 886
Variation placements immobiliers	0	7 395 533	0	0	7 395 534
Variation réévaluation immeubles	0	<u>24 093 162</u>	0	0	<u>24 093 162</u>
Solde au 31.12.2024	<u>17 675 041</u>	<u>353 336 483</u>	<u>2 756 832</u>	<u>544 812</u>	<u>374 313 168</u>

Fonds affectés avec comité de gestion

Les fonds affectés avec comité de gestion sont des fonds de tiers grevés d'une obligation d'affectation. L'attribution des subsides se fait par le comité de gestion, sous la responsabilité de son Président. Le règlement de chaque fonds précise quelle est la part que le comité peut utiliser, soit à concurrence du capital et/ou du revenu figurant sur les états financiers au 31 décembre de l'année précédente (capital bloqué ou libre).

Le comité de gestion du FADS détermine les sommes à attribuer dans le respect de la volonté du donateur fixée dans la charte de fonctionnement et en conformité avec les dispositions du règlement.

Fonds affectés sans comité de gestion

Les fonds affectés sans comité de gestion sont composés, d'une part, par l'ensemble des dons et legs alloués par des tiers aux HUG avec une affectation spécifique (selon la volonté du donateur) et, d'autre part, par les projets financés par la fondation privée des HUG.

Créée en fonction des libéralités successives, la liste est éclectique. Elle concerne des domaines variés tels que la recherche, le confort patient, les soins, l'aide aux collaborateurs, l'aide sociale aux patients, la formation et l'enseignement.

Tous les dons sont affectés et comptabilisés dans l'un des fonds de tiers affecté sans comité de gestion existants.

L'attribution se fait avec l'approbation de la direction générale et de la direction des finances. Il y a 37 fonds différents, dont 12 en faveur du personnel de divers départements.

Les montants reçus en 2024 concernent notamment des projets de recherches (7.6 MCHF), le fonds humanisation (17.2 MCHF) permettant l'amélioration du confort des patients au sein de l'hôpital, des projets de recherches en oncologie (1.8 MCHF) ou encore la fin du financement de la maison de l'enfance et de l'adolescence (4.5 MCHF).

Fonds de renouvellement des équipements

Le Conseil d'Etat a autorisé par avenant au contrat de prestations 2016-2019 de verser une indemnité provenant de la part restituable à l'Etat de Genève à l'issue du contrat de prestations précité. Le montant prévu par l'avenant, CHF 6 081 233, est totalement attribué, les montants utilisés correspondent aux amortissements des équipements acquis.

Fonds de projets communs au réseau de soins

Ce fonds est alimenté par affectation d'une partie des résultats bénéficiaires des HUG, de l'IMAD et de l'Etat à des projets communs du réseau de santé genevois.

La totalité des fonds alloués (6.4 MCHF) ont été attribué à des projets. Un solde de 0.5 MCHF reste à dépenser.

15. Réserve affectée :

	Montants affectés 01.01.2024 CHF	Affectations 2024 CHF	Montants affectés 31.12.2024 CHF	Utilisations au 01.01.2024 CHF	Solde avant utilisations 2024 CHF	Utilisations 2024 CHF	Solde 31.12.2024 CHF
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)	9 062 288	0	9 062 288	2 622 949	6 439 339	612 291	5 827 048
Datacenter salle 1 - projet EDEN	2 833 959	0	2 833 959	2 669 663	164 296	115 741	48 555
Extension des blocs centraux - projet EXTOP	17 835 000	-75 887	17 759 113	2 288 091	15 471 022	739 046	14 731 976
Investissements de renouvellement des équipements	8 300 000	1 275 887	9 575 887	469 672	9 106 215	133 562	8 972 653
Investissements de renouvellement du SI	28 066 041	0	28 066 041	8 651 438	19 414 603	1 422 447	17 992 154
Equipements agrandissement des urgences adultes	7 400 000	-1 000 000	6 400 000	3 471 620	2 928 380	524 244	2 404 136
Reverso - Aménagement nouveaux locaux DSI	1 075 156	0	1 075 156	647 023	428 133	64 152	363 981
Changement de réseau GSM	4 700 000	0	4 700 000	2 894 166	1 805 834	107 728	1 698 106
Soins palliatifs de Jolimont	609 000	0	609 000	175 207	433 793	30 660	403 133
Projet PRRU - Travaux non activables	2 140 000	-200 000	1 940 000	1 368 147	571 853	414 268	157 585
Nouvel outils SIRH	11 600 000	3 194 338	14 794 338	3 866 225	10 928 113	-239 435	11 167 548
Couverture déficit de l'exercice 2012	<u>12 501 128</u>	<u>0</u>	<u>12 501 128</u>	<u>12 501 128</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
	106 122 572	3 194 338	109 316 910	41 625 329	67 691 581	3 924 705	63 766 875

Les projets de l'extension des blocs centraux (EXTOP) et de l'agrandissement des urgences adultes (PRRU) sont désormais terminés. Les reliquats budgétaires non dépensés de ces deux projets ont été affectés.

Les nouvelles affectations 2024 pour CHF 3 194 338 ont été validées par le Conseil d'administration le 16 décembre 2024.

AU 31.12.2024, la totalité du montant de la réserve quadriennale a été affectée à des projets.

Les utilisations correspondent principalement aux amortissements des projets.

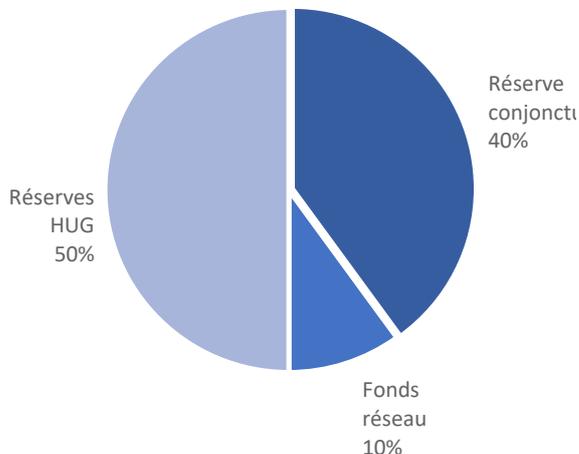
16. Répartition du résultat de fonctionnement

Les établissements autonomes sont soumis depuis le 1er janvier 2024 à l'article 19A du règlement d'application RIAF qui prévoit la constitution progressive d'une réserve conjoncturelle destinée à faire face aux aléas opérationnels non prévisibles et à limiter le recours aux crédits complémentaires. Le montant cible pour cette réserve est de 1% des charges de l'établissement au moment de la conclusion du contrat de prestations, soit 20 MCHF pour les HUG.

Cette disposition, légèrement différente de ce qui était inscrit au Contrat de prestations 2024-2027, a fait l'objet d'un avenant spécifique qui est en validation au Conseil d'Etat.

Le résultat net 2024 de CHF 30 015 165 est réparti de la manière suivante :

- ▶ 10% : CHF 3 001 516 attribués au fonds Réseau IMAD/HUG
- ▶ 40% : CHF 12 006 066 attribués à la réserve conjoncturelle (montant cible de 20 MCHF)
- ▶ 50% : CHF 15 007 582 à conserver par les HUG, affectés à la reconstitution de la réserve quadriennale, destinée à financer des projets spécifiques



	2024 CHF
Résultat avant répartition	26 090 459
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	3 924 705
Résultat avant répartition - Plan 2024-2027	30 015 165
Répartition du résultat - Plan 2024-2027 :	
<u>Capitaux étrangers CT</u>	
Part du résultat à reporter à l'Etat	0
	0
<u>Capitaux propres</u>	
Part du résultat à reporter à la réserve conjoncturelle	12 006 066
Part du résultat à reporter au Fonds Réseau	3 001 516
Part du résultat à reporter aux HUG	15 007 582
Part du résultat à reporter aux HUG - Reprises sur réserves affectées	0
	30 015 165

Dans le cadre du nouveau contrat de prestation, la part du résultat de fonctionnement à reporter à l'Etat et celle à reporter par les HUG sont respectivement remboursée au Canton et acquise définitivement à l'institution, à l'échéance du contrat de prestations 2024-2027, dans la mesure où ces soldes sont positifs.

17. Autres fonds propres

Réserve à affecter :	2024 CHF	2023 CHF
Solde disponible de la réserve quadriennale	0	3 194 337
Ecart de réserve de réévaluation réintégré	<u>19 647 225</u>	<u>19 647 226</u>
Réserve à affecter	<u>19 647 225</u>	<u>22 841 563</u>

La totalité de la réserve quadriennale a été attribué à des projets par le Conseil d'administration. Les montants affectés sont présentés et détaillés par projet à la note 15.

La réserve à affecter d'un montant de CHF 19 647 225 est issue de l'écart de réserve de réévaluation réintégré.

Autres fonds propres :

	2024 CHF	2023 CHF
Dons & legs historiques	29 934 550	29 934 550
Réserve de réévaluation	133 120 000	133 120 000
Apports provenant de fusions	<u>40 780 777</u>	<u>40 780 777</u>
Autres fonds propres	<u>203 835 328</u>	<u>203 835 328</u>

Pour les Dons & legs historique, le Conseil d'Etat lors de sa séance du 3 décembre 2014, a décidé d'autoriser les Hôpitaux universitaires de Genève à reclasser les fonds alloués par des tiers sans condition dans leurs fonds propres au 31 décembre 2014.

La réserve de réévaluation figurant dans les fonds propres depuis la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée lors du passage aux normes IPSAS à fin 2008 a été ajustée pour tenir compte des biens mis au rebut ou complètement amortis à fin 2017. La quote-part correspondante de cette réserve d'un montant de CHF 19 647 226 a été transférée dans la réserve à affecter.

Les apports de fusion d'un montant de CHF 40 780 778 proviennent de l'intégration au sein des HUG des cliniques de Joli-Mont et Montana au 1er juillet 2016, en vertu de la loi modifiant la loi sur les établissements publics médicaux (L11622 du 21.04.2016).

18. Recettes hospitalières

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Forfaits DRG hospitalisation	723 737 172	752 945 000	714 488 960
Forfaits journaliers d'hospitalisation	233 822 326	218 808 000	208 263 726
Autres forfaits d'hospitalisation	30 132 195	28 100 000	26 840 316
Prest. unitaires médicales clientèle hosp. div. privée	<u>52 000 210</u>	<u>50 372 000</u>	<u>51 059 836</u>
	<u>1 039 691 903</u>	<u>1 050 225 000</u>	<u>1 000 652 838</u>

Ce poste comprend les forfaits d'hospitalisation SwissDRG pour les soins somatiques aigus, les forfaits journaliers, les forfaits par service, les forfaits liés au diagnostic, les forfaits d'hôtellerie et de soins et divers forfaits thérapeutiques. Il comprend également les contributions contractuelles et légales liées aux patients et financées par les autorités publiques.

Les recettes provenant de prestations hospitalières de soins aigus, de psychiatrie et de réadaptation (nouvelle structure tarifaire ST-Reha), cofinancées par l'assurance obligatoire des soins et le canton de Genève, comprennent une part cantonale, d'une valeur de CHF 424 872 720 en 2024.

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

19. Recettes ambulatoires

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Forfaits ambulatoires	15 331 803	18 418 000	16 983 864
Prest.unitaires médicales clientèle ambul. non privée	74 422 859	72 923 000	70 434 422
Prest. unitaires médicales privée ambulatoire	28 856 272	23 478 000	26 078 085
Certificats, rapports et expertises	4 838 406	2 060 000	4 335 844
Prestations techniques TarMed	183 231 864	174 505 000	174 349 172
Prestations techniques non TarMed	<u>175 490 052</u>	<u>154 068 000</u>	<u>158 933 802</u>
	<u>482 171 256</u>	<u>445 452 000</u>	<u>451 115 188</u>

Ce poste regroupe tous les revenus provenant de l'activité ambulatoire.

Les prestations unitaires médicales clientèle hospitalière division privée et les prestations unitaires médicales privée ambulatoire, sont composées des recettes des honoraires des médecins ayants droit, pour les parts relevant de leur clientèle hospitalisée.

La rubrique « prestations unitaires médicales clientèle ambulatoire non privée » et « Prestations techniques TARMED » comprennent les parts médicales et techniques des prestations ambulatoires facturées selon la structure TARMED.

La rubrique « Prestations techniques non TARMED » comprend les produits relatifs aux activités sous les autres tarifs paramédicaux : logopédie, ergothérapie physiothérapie, etc., et les produits des prestations de laboratoire.

Les rétrocessions sont comptabilisées en compte de charge sous la rubrique « Charges de personnel » et sont en outre soumises à une retenue attribuée aux fonds de service et aux fonds de péréquation pour la Recherche et l'aide au développement.

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

20. Déduction sur le produit des prestations aux patients

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Déductions sur le produit des prestations aux patients	<u>-9 890 947</u>	<u>-10 554 000</u>	<u>-12 707 767</u>
	<u>-9 890 947</u>	<u>-10 554 000</u>	<u>-12 707 767</u>

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.

21. Autres produits de prestations aux patients

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Autres recettes de prestations aux patients	<u>3 429 885</u>	<u>4 599 000</u>	<u>4 180 422</u>
	<u>3 429 885</u>	<u>4 599 000</u>	<u>4 180 422</u>

Ce poste comprend toutes les prestations aux patients qui ne peuvent pas être comptabilisées dans le groupe des prestations médicales. On y trouve principalement la facturation des transports en hélicoptère et des interventions du SMUR (intervention d'un médecin lors d'urgence), ainsi que les recettes des prestations hôtelières non prises en charge par les assurances (cuisine, téléphone, coiffure, pressing, etc.).

22. Produits financiers

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Produits des loyers	<u>8 560 692</u>	<u>7 762 000</u>	<u>8 453 125</u>
	<u>8 560 692</u>	<u>7 762 000</u>	<u>8 453 125</u>
Produits des intérêts de capitaux	103 408	0	42 720
Autres produits financiers	<u>1 801 609</u>	<u>1 377 000</u>	<u>970 409</u>
	<u>1 905 017</u>	<u>1 377 000</u>	<u>1 013 130</u>

Les loyers concernent principalement les loyers des parkings au personnel.

Les produits financiers comprennent les intérêts créditeurs, les intérêts et frais perçus dans le cadre des procédures de recouvrement des débiteurs, ainsi que les gains de change.

23. Produits de prestations au personnel et à des tiers

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Nourriture	21 577 971	22 133 000	21 117 084
Prestations à des tiers et assurances sociales	40 987 910	35 342 000	37 822 381
Ventes au personnel et à des tiers	21 160 889	16 598 000	25 041 212
Remboursement du personnel	54 665	2 401 000	34 336
Autres recettes	32 552 671	7 082 000	6 828 447
Déductions sur le produit des prestations aux tiers	<u>5 972</u>	<u>5 000</u>	<u>111 106</u>
	<u>116 340 078</u>	<u>83 561 000</u>	<u>90 954 565</u>

Le poste ventes au personnel et à des tiers contient principalement des prestations telles que automates à boissons, ventes d'articles divers provenant du magasin central, ventes d'abonnement TPG au personnel, ventes d'entrées piscine ainsi que diverses formations facturées à des tiers. Le poste autres recettes contient principalement les pensions crèches facturées au personnel, la rétrocession des courtiers assurances ainsi que la commission sur perception impôt source.

Selon les IPSAS et le principe de non-compensation des charges et des produits, les produits provenant de la facturation de prestations à des tiers et de la prestation des assurances sociales sont comptabilisés dans la rubrique des produits de prestations au personnel et à des tiers.

24. Indemnité de fonctionnements

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Indemnité de fonctionnement reçue	743 793 470	743 793 470	687 435 989
Indemnité complémentaire	0	0	23 246 019
Part du résultat à reporter à l'Etat	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-28 314</u>
	<u>743 793 470</u>	<u>743 793 470</u>	<u>710 653 694</u>

25. Autres subventions

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Autres subventions et dotations internes	1 665 832	218 000	1 986 744
Contributions de fondations et de privés	10 433 485	1 523 148	11 422 346
Subventions fédérales	<u>642 282</u>	<u>91 000</u>	<u>686 140</u>
	<u>12 741 599</u>	<u>1 832 148</u>	<u>14 095 230</u>
Autres fonds - Couverture amortissements	<u>5 193 909</u>	<u>4 347 852</u>	<u>3 907 874</u>
	<u>5 193 909</u>	<u>4 347 852</u>	<u>3 907 874</u>

Le solde se compose des aides financières complémentaires à des projets spécifiques.

Le poste Contributions de corporations, de fondations et de privés comprend toutes les utilisations des fonds de tiers affectés, hors projets de recherche.

26. Charges salariales

La répartition des salaires et indemnités par catégorie professionnelle est la suivante :

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Salaires et indemnités professions médicales et de soins	1 068 410 930	1 063 723 000	1 046 957 289
Salaires et indemnités professions d'exploitation	160 965 273	153 414 000	150 989 586
Salaires professions administratives	207 859 808	204 601 000	195 621 251
Mise à disposition de personnel à des tiers	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-5 761</u>
	<u>1 437 236 011</u>	<u>1 421 738 000</u>	<u>1 393 562 365</u>

27. Matériel médical d'exploitation

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Médicaments	112 696 524	105 762 000	101 674 942
Matériel, instruments, ustensiles, textiles	117 765 094	100 277 000	97 912 696
Films et matériel de photographie	73 097	64 000	4 126
Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques	27 651 170	25 256 000	26 359 909
Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers	9 228 637	10 554 000	9 176 662
Autre matériel médical	<u>405 290</u>	<u>539 000</u>	<u>361 638</u>
	<u>267 819 812</u>	<u>242 452 000</u>	<u>235 489 974</u>

28. Autres charges d'exploitations

		COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Charges de produits alimentaires		23 826 413	23 564 000	23 033 888
Charges de ménage		20 874 793	18 506 000	18 259 794
Entretien et réparations	27.a	35 411 380	34 958 000	35 062 299
Charges d'utilisation des immobilisations	27.b	28 043 733	27 761 000	29 923 022
Charges d'énergie et eau		37 659 425	42 636 000	38 058 578
Charges de l'administration et de l'informatique		40 598 055	36 922 000	39 030 747
Autres charges liées aux patients	27.c	15 003 242	15 890 000	14 342 409
Autres charges non liées aux patients	27.d	41 288 028	44 936 000	38 976 815
		<u>242 705 069</u>	<u>245 173 000</u>	<u>236 687 552</u>

Pour des raisons de présentation, nous avons effectué des reclassements de comptes en 2024 et réajusté les soldes 2023 afin d'assurer la comparabilité des données.:

a. Entretien et réparations

		COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Installations à durée illimitée		0	369 297	0
Installations de longue durée		2 283 847	2 056 290	3 611 508
Installations de moyenne durée		9 000 505	5 814 559	8 105 193
Installations de courte durée		6 346 324	7 913 666	5 745 185
Installations médico-techniques		12 980 374	13 782 816	13 624 824
Outils et matériel d'atelier		4 800 330	5 021 372	3 975 588
		<u>35 411 380</u>	<u>34 958 000</u>	<u>35 062 299</u>

b. Charges d'utilisation des immobilisations

		COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Achats d'équipements < 10 000		12 286 210	12 329 000	13 338 580
Loyers (selon LAMal)		0	404 000	0
Autres loyers (y compris leasing opérationnel)		15 757 523	15 028 000	16 584 442
		<u>28 043 733</u>	<u>27 761 000</u>	<u>29 923 022</u>

c. Autres charges liées aux patients

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Transports de patients par des tiers	5 979 405	6 597 668	6 018 440
Frais de véhicule et de transport liés aux patients	378 721	431 998	339 885
Autres prestations de tiers liées aux patients	187 908	309 285	207 680
Autres frais liés aux patients	<u>8 457 208</u>	<u>8 551 049</u>	<u>7 776 404</u>
	<u>15 003 242</u>	<u>15 890 000</u>	<u>14 342 409</u>

d. Autres charges non liées aux patients

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Primes d'assurances	1 002 347	722 711	779 437
Assurance resp. civile et protection juridique	9 021 283	1 520 520	3 808 360
Cotisations et taxes	2 285 473	1 008 971	2 121 866
Charges de véhicules et de transport	27 900	8 922	21 690
Autres prestations fournies par des tiers	3 680 818	2 228 360	4 493 423
Marchandises de commerce	5 394	2 231	7 217
Sécurité d'exploitation et surveillance	1 861 359	281 054	1 204 079
Evacuation des déchets	1 657 493	1 217 903	1 608 370
Autres charges d'exploitation	<u>21 745 961</u>	<u>37 945 328</u>	<u>24 932 373</u>
	<u>41 288 028</u>	<u>44 936 000</u>	<u>38 976 815</u>

Primes d'assurances

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurance incendie, vol et divers.

Assurance responsabilité civile et protection juridique

Sous cette rubrique sont regroupées les primes d'assurances responsabilité civile, ainsi que les frais de franchise sur sinistre et frais de litiges.

Autres prestations fournies par des tiers

Sous cette rubrique sont regroupées les frais de transport, les frais de gestion des stocks ainsi que les frais de livraison.

Autres charges d'exploitation

Ce groupe principal englobe les charges d'exploitation qui ne figurent pas dans les groupes de comptes précédents. Sous cette rubrique sont regroupées les charges liées aux actions humanitaires et sociales, aux transports des transitaires, à la surveillance du bâtiment ainsi que la part des facturations assureurs dédiée aux investissements, reversée à l'Etat selon les montants définis dans le contrat de prestation (CHF 15 000 000.- pour 2024)

29. Charges financières

	COMPTES 2024 CHF	BUDGET 2024 CHF	COMPTES 2023 CHF
Charges des intérêts	<u>2 393 113</u> 2 393 113	<u>1 801 000</u> 1 801 000	<u>2 534 791</u> 2 534 791

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1.68 %.

30. Mise à disposition des bâtiments et équipements

Suite à l'entrée en vigueur de la LGAF mise à jour au 1er janvier 2014, les subventions non monétaires ne sont plus comptabilisées dans l'état de la performance financière mais figurent à titre informatif dans l'annexe aux états financiers (art. 44, LGAF).

Les chiffres communiqués par l'Etat de Genève pour l'exercice 2024 sont les suivants :

→ Subvention non monétaire HUG pour	CHF 29 705 171
▶ Dont intérêts pour	CHF 10 108 999
▶ Dont amortissements pour	CHF 19 596 173

31. Relations avec les parties liées

Transactions avec l'Etat

Sont considérés comme parties liées tous les établissements publics autonomes ainsi que les différents services de l'Etat de Genève. Les HUG sont en relation pour diverses facturations de biens et services avec les principales parties liées suivantes :

Etat de Genève

- ▶ Département de la santé et des mobilités (DSM)
- ▶ Pouvoir judiciaire (PJ)

<u>Produits :</u>	2024 CHF	2023 CHF
DSM - Indemnités et subventions complémentaires de l'Etat reçues	743 793 470	710 653 694
DSM - Part cantonale sur prestations hospitalières et soins de maintien	424 872 720	398 764 934
DSM - Prestations hospitalières - Médecine pénitentiaire (SAPEM)	3 295 302	2 735 157
PJ - Prestations Ministère Public et Service Financier Police	6 514 896	5 997 351
<u>Part du résultat à reporter :</u>	2024 CHF	2023 CHF
DSM - Part du résultat à reporter	0	28 314

Entreprises de droit public / Fondations et autres parties liées

- ▶ Services industriels de Genève (SIG)
- ▶ Transports publics genevois (TPG)
- ▶ Université de Genève - UNIGE
- ▶ Office Cantonal des Assurances Sociales (OCAS)
- ▶ Institution Genevoise de Maintien à Domicile (IMAD)
- ▶ Haute Ecole Spécialisée Santé-Social de Suisse Romande (HES-SO)

<u>Charges:</u>	2024 CHF	2023 CHF
SIG - Eau, énergie, combustible et évacuation de déchets	35 971 159	38 099 023
UNIGE - Salaires, matériel médical et frais administratifs	5 918 810	3 427 131
OCAS - Charges sociales	214 869 509	209 866 068
<u>Produits:</u>	2024 CHF	2023 CHF
UNIGE - Salaires, locations et diverses prestations	6 477 533	6 235 372
IMAD - Repas, pharmacie, stérilisation et prestations diverses	9 415 115	8 235 877
HES-SO - Rétrocessions stages HES	1 879 650	2 198 689

Principaux dirigeants

Conseil d'administration (composition au 31.12.2024)

Président du Conseil d'administration : M. MAURIS Alain-Dominique

Autres membres :

M. MOREL Philippe	Mme LOPEZ ALVAREZ Victoria
Mme PIGNAT Sonia	M. MATTER Michel
M. RUBIN Nicolas	M. MAUDET Pierre
M. SELLEGER Charles	M. MEULI Reto
M. VAN DELDEN Christian	M BONNY Didier
M. VARONE Sladjana	Mme DE SAAB D'AMORE Patrizia
Mme VENTURINI ANDREOLI Aurora	Mme DUCRET Monika
M. ZANELLA Lucien	M. FORNI Jean-Luc
Mme KANT-MAREDA Caroline	Mme BOLAY-CRUZ Loly
M. AELLEN Cyril	

Selon les dispositions de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, et le processus de renouvellement des conseils d'administration et des fondations des institutions de droit public, le Conseil d'Etat genevois a nommé Alain-Dominique Mauris en tant que nouveau président du Conseil d'administration des HUG.

Le mandat d'Alain-Dominique Mauris en qualité de président s'étend sur une période de 18 mois, liée à la durée de mandat maximale fixée par la loi (15 ans).

La nouvelle composition du Conseil d'administration assurera la législature du 1er février 2024 au 31 janvier 2029.

Comité de direction (composition au 31.12.2024)

Président du Comité de direction : M. MARDINI Robert

Autres membres permanents :

M. GEISSBUHLER Antoine	Mme MAYE VOUTAT Véronique
M. KIGOUK Amir a.i.	Mme POSFAY BARBE Klara
M. MATHIEU Rémy	M. PRADEAU Jean-François a.i.
Mme MERKLI Sandra	Mme TISSANDIER Frédérique

Rémunération brute

	2024 CHF	2023 CHF
Conseil d'administration	524 250	396 500
Comité de direction	2 711 755	2 610 276

32. Instruments financiers

Conformément aux principes comptables internationaux du secteur public, les HUG ont adopté la norme IPSAS 41 sur les instruments financiers, effective depuis le 1er janvier 2023.

Les actifs financiers comprennent les disponibilités, les débiteurs clients et le compte courant « Etat de Genève ». Les passifs financiers se composent des fournisseurs et autres créanciers, ainsi que des emprunts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la perte qui devrait être enregistrée si le co-contractant d'un instrument financier manque à une de ses obligations. L'institution travaille avec des établissements bancaires de renom sur la place financière genevoise et PostFinance. Les HUG n'anticipent aucune perte qui résulterait de la défaillance de ces dernières et estiment qu'il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit pour ses actifs financiers.

Juste valeur

La norme IPSAS 41 exige une évaluation initiale des instruments financiers à la juste valeur, suivi d'un réexamen régulier et d'une réévaluation en fonction des conditions du marché et des scénarios économiques prévus. La juste valeur est déterminée en prenant en compte les informations disponibles sur les marchés actifs, lorsque disponibles, ou en utilisant des techniques d'évaluation appropriées en l'absence de marchés actifs.

La juste valeur des disponibilités, du compte courant Etat de Genève, des fournisseurs et autres créanciers ainsi que des emprunts ne diffère pas significativement de leur valeur au bilan.

33. Engagements conditionnels et éventuels

CPEG

En vertu de l'art. 7A du REEF, les entités n'ont pas l'obligation de mentionner l'incidence de la dérogation à la norme IPSAS 39 dans les états financiers. Cette incidence peut être mentionnée pour autant que ces données soient produites par la caisse de pension concernée.

A noter que la CPEG a fourni, pour la date de bouclage, des données 2024 non vérifiées par l'expert agréé et non auditées par l'organe de révision.

CPEG - Déficit technique (différentiel par rapport à la pleine capitalisation)

	Situation au 31.12.2024	Situation au 31.12.2023
Degré de couverture de la CPEG selon l'article 44 OPP2	76.6%	75.1%
Capitaux de prévoyance des assurés actifs HUG, y compris provisions	3 620 246 934	3 452 835 446
Capitaux de prévoyance des pensionnés HUG, y compris provisions	3 245 911 676	3 119 707 120
Montant du déficit technique de l'employeur (HUG)	1 606 681 115	1 636 563 099

La valeur du déficit technique est issue du calcul de la CPEG selon leurs normes statutaires. Le calcul de ces engagements selon la norme IPSAS 39 donnerait une valeur différente, sensiblement plus élevée.

37. Actif éventuel – Gestion du recouvrement des factures médicales antérieures au 30 juin 2015

Par jugement du Tribunal Correctionnel du 21 décembre 2018 et confirmé par le Tribunal Fédéral le 22 décembre 2020, l'ancien responsable des comptabilités, et l'avocat mandaté pour le recouvrement, ont été condamnés conjointement et solidairement à payer aux Hôpitaux universitaires de Genève la somme de CHF 20 460 487, à titre de réparation du dommage matériel.

Le Tribunal Fédéral a par ailleurs rejeté tous les recours. Les condamnations prononcées contre les prévenus en dernière instance cantonale sont ainsi confirmées.

Une telle créance doit être reconnue à sa juste valeur selon les normes IPSAS. En l'absence de l'évidence que les condamnés puissent payer cette somme, les HUG considèrent ce montant comme un actif éventuel ne pouvant pas être comptabilisé en l'état dans les comptes.

35. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les HUG n'ont pas connaissance d'événements postérieurs à la date de clôture nécessitant une information au sens de la norme IPSAS 14 « Evénements postérieurs à la date de reporting ».